

COMMUNE DE GREZIEU LA VARENNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU TREIZE SEPTEMBRE DEUX MIL VINGT ET UN

L'AN DEUX MIL VINGT ET UN

Le 13 SEPTEMBRE à 20h30

Sous la présidence de M. Bernard ROMIER

Ont siégé : Mesdames Monia FAYOLLE, Nadine MAZZA, Anne-Virginie POUSSE, Fabienne TOURAINE, Fanny LEBAYLE, Isabelle SEIGLE-FERRAND, Virginie BLAISON, Christel DECATOIRE, Anne-Marie MATHIEU et Messieurs Laurent FOUGEROUX, Pierre GRATALOUP, Jean-Claude JAUNEAU, Olivier BAREILLE, Emeric MOREL, Michel LAGIER, Robert NICOLETTI, Gilbert BERTRAND, Hugues JEANTET, Jacques MEILHON, Clément PERRIER

Pouvoirs :

Jean-Claude CORBIN donne pouvoir à Bernard ROMIER

Béatrice BOULANGE donne pouvoir à Monia FAYOLLE

Elodie RELING donne pouvoir à Monia FAYOLLE

Laurence MEUNIER donne pouvoir à Pierre GRATALOUP

Renée TORRES donne pouvoir à Clément PERRIER

Eliane BERTIN donne pouvoir à Jacques MEILHON

Jean-Marc CHAPPAZ donne pouvoir à Fabienne TOURAINE

Marc ZIOLKOWSKI donne pouvoir à Hugues JEANTET

Secrétaire de séance : M. Michel LAGIER

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX élus : 29

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX présents : 21

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX représentés : 8

CONVOCATION EN DATE : 7 septembre 2021

DATE D’AFFICHAGE : 17 septembre 2021

OBJET : Constitution d'une servitude de tréfonds pour le passage d'une canalisation d'évacuation des eaux pluviales sur la parcelle cadastrée A 357 située chemin de la Rivière

-----n° 2021/069

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU le Code général de la propriété des personnes publiques et notamment son article L.1211-1,

CONSIDERANT que, dans le cadre de l'opération de requalification des réseaux de collecte des eaux pluviales et des travaux projetés sur le secteur « route des Pierres Blanches / chemin de la Rivière », la constitution d'une servitude de tréfonds au profit de la commune de Grézieu-la-Varenne est nécessaire pour le passage d'une canalisation d'évacuation des eaux pluviales sur la parcelle cadastrée A 357 située chemin de la Rivière,

Où l'exposé de Monsieur le Maire,

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE PAR :

29 VOIX	POUR
0 VOIX	CONTRE
0 VOIX	ABSTENTION

- **APPROUVE** la constitution de la servitude de tréfonds au profit de la commune de Grézieu-la-Varenne pour le passage en terrain privé, sur la parcelle cadastrée A 357 située chemin de la Rivière, d'une canalisation d'évacuation des eaux pluviales avec exutoire en rive droite du ruisseau le Ratier.
- **DIT** que la constitution de cette servitude sera formalisée par acte notarié et que, les frais d'acte et autres accessoires étant à la charge de la commune de Grézieu-la-Varenne, la somme correspondante est inscrite au budget 2021.
- **DONNE DELEGATION** à Monsieur le Maire afin de signer l'acte authentique relatif à la constitution de cette servitude de tréfonds, prévue sans versement d'indemnité aux propriétaires, ainsi que tous documents s'y rapportant, y compris en cas d'une éventuelle modification du tracé de la canalisation due à des contraintes techniques de réalisation.
- **PRECISE** que la constitution de cette servitude ne donnera lieu à aucune perception au profit du Trésor conformément aux dispositions de l'article 1042 du Code général des impôts.

FAIT LES : JOUR, MOIS ET AN QUE CI-DESSUS
ONT SIGNE AU REGISTRE LES MEMBRES PRESENTS
POUR COPIE CERTIFIEE CONFORME

Bernard ROMIER
Maire de Grézieu-la-Varenne